

Image not found or type unknown



## Litige avec mon maçon pour le paiement de sa facture

Par **jess0102**, le **07/04/2015** à **23:19**

Bonjour,

Mon entreprise de maçonnerie à entrepris, lors de la construction de ma maison, des travaux de VRD.

Sur son devis nous avons convenu ensemble d'un montant de 26.500 € euro HT au lieu de 29.500 € HT.

Suite aux mauvais rapports que nous avons eu avec cette entreprise, nous lui avons demandé de ne pas terminer les travaux non commencés.

Sur sa facture finale, ce maçon à déduit les postes non réalisés mais n'a pas tenu compte de la remise que nous avions signé ensemble. Donc, à ce jour, il me réclame donc les 26.500 € HT en ayant déduit les postes qu'il n'a pas faits.

Que puis-je faire contre la mauvaise foi de cette entreprise ?

**Merci.**